

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°3-2021 | (mars 2021) | 1 €





# L'éditorial de Catherine Rochardeau

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60  
udfo49@force-ouvriere.fr  
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP  
n° 0725507442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARDEAU.

### Sommaire

- 2&3 L'éditorial de Catherine Rochardeau
- 4 8 mars : Journée internationale de lutte pour le droit des femmes
- 5 Projet de loi sur « le séparatisme » : attaque contre la loi de 1905
- 6 Lettre de Véran aux soignants, une énième provocation
- 7 Pôle Emploi . Abandon du projet de réforme de l'Assurance Chômage
- 8 Mobilisation du 15 mars à Mindin (44)
- 9 AG du Syndicat des Personnels des Collectivités et Établissements Territoriaux
- 10 CPAM : la direction s'attaque à la convention collective Rythmes scolaires
- 11 Interview du président de l'UNEF-49 : les étudiants en ont ras le bol
- 12 Affiche *élections dans les TPE*

## Défendre les libertés démocratiques et syndicales, défendre l'indépendance de Force Ouvrière

La dernière allocution télévisée du Premier ministre Jean Castex jeudi 18 mars 2021 a confirmé l'incurie du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire. Cela confine même à l'ubuesque...

S'il n'y avait pas tant de conséquences pour les salariés, il serait possible d'en rire. Du confinement « en extérieur » appelé « mesures de freinage massives » dans seize départements, aux attestations pour pouvoir circuler en journée jusqu'à 1 km avec son chien, mais jusqu'à 10 km sans son chien : il aurait été difficile de faire moins clair !

Ce qui est très clair cependant, c'est que le manque de vaccins et la pression sur les lits d'hôpitaux avec les déprogrammations de

soins qui en découlent fragilisent énormément un gouvernement profitant de la crise sanitaire pour poursuivre sa politique de destruction des droits sociaux, un gouvernement qui craint l'explosion sociale.

Les manifestations qui ont eu lieu dans d'autres pays d'Europe contre les mesures liberticides, mais aussi en France, en Haute-Savoie ou encore à Marseille ces derniers jours, comme l'occupation de 83 théâtres pour demander leur réouverture et revendiquer la pérennisation de l'année blanche pour les intermittents, le retrait de la réforme de l'assurance chômage... Toutes ces mobilisations illustrent le ras-le-bol des mesures gouvernementales.

Dans un contexte de remise en cause des libertés démocratiques fondamentales, l'UD FO 49 a décidé de répondre favorablement à la proposition de constitution d'un rapport de force collectif élargi pour le retrait total de la Loi Sécurité globale et des décrets du 2 décembre 2020 sur le fichage de la population.

C'est pourquoi, elle a appelé à manifester avec le **Collectif 49 pour les libertés démocratiques** samedi 20 mars.

Elle continuera à revendiquer dans l'unité la plus large le retrait de la loi « Sécurité globale » et des deux décrets suscités. (Voir l'appel ci-contre)

Pour poursuivre sa politique, le gouvernement cherche à s'appuyer sur tous ceux qui voudront

bien l'y aider. Dans ce cadre, le Medef, un allié de poids, propose aux organisations syndicales un calendrier de discussion sur huit thèmes. Il s'agit pour lui « **d'engager ensemble un chantier sur une série de sujets concrets, qui démontre que le dialogue social est utile, que le paritarisme peut être renouvelé, et qu'il permet d'accompagner les entreprises dans la gestion des transitions** ».

Est-ce là le rôle des organisations syndicales et particulièrement de Force Ouvrière ? FO est attachée à faire vivre le paritarisme... mais ce que propose le Medef s'apparente au corporatisme ! En effet, est-ce

le rôle d'une organisation syndicale indépendante **d'« accompagner les entreprises dans la gestion des transitions »** comme le propose le Medef avec la bénédiction du gouvernement ? Ne doit-elle pas plutôt se situer du côté de la défense du droit et des revendications des salariés ? Toutes ces questions seront débattues lors du prochain CCN.

Pour l'UD FO 49, les choses sont claires : il est plus nécessaire que jamais de préserver l'indépendance de Force Ouvrière !

Les salariés ont besoin d'une organisation indépendante !

Et c'est ce syndicalisme que nous cherchons à renforcer dans les élections TPE. Rappelons que du 22 mars au 6 avril, quelque 4,5 millions de salariés des TPE sont appelés à voter pour le syndicat qui les représentera. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer auprès de ses connaissances : assistantes maternelles, bouchers, boulangers, coiffeurs, garagistes, maçons, plombiers, apprentis, etc.. Nous pouvons tous convaincre une, deux, trois de ces personnes de notre entourage de voter Force Ouvrière. Les diffusions organisées par l'UD se poursuivent. Chaque voix compte !

**Appel du « Collectif 49 pour les Libertés démocratiques dont l'UD est partie prenante »**

## **COLLECTIF49 POUR LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES**

### **URGENCE**

### **DÉFENDONS NOS DROITS ET NOS LIBERTÉS !**

### **Retrait total de la loi « Sécurité Globale » !**

Le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés fondamentales de toutes et tous.

Il profite de l'état d'urgence sanitaire qui confie à l'Exécutif des pouvoirs exceptionnels pour faire passer des lois et promulguer des textes qui portent atteinte aux libertés et aux droits sociaux.

Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, le gouvernement se donne les outils pour surveiller, réprimer et essayer de contenir la contestation et les luttes sociales.

Dans un contexte de montée du chômage et de la précarité, de démantèlement des services publics et de remise en cause des droits et garanties collectives, ces atteintes à nos droits et libertés publiques individuelles et collectives construisent un avenir où violences sociales, répression et violences étatiques seront facilitées.

Les syndicats et associations signataires dénoncent le discours sécuritaire du gouvernement qui prétend protéger la population et la République, alors qu'il remet en cause nos droits et nos libertés.

La diffusion des images de l'évacuation violente d'un camp de migrants place de la République à Paris et du passage à tabac du producteur de musique Michel Zecler est venue percuter la proposition de loi « Sécurité globale ».

Les manifestations pour l'abandon de la proposition de loi « sécurité globale » dans tout le pays ont d'ores et déjà réuni des centaines de milliers de personnes.

Leur succès, à Angers comme partout en France, a fragilisé la position du gouvernement et nourri une crise politique autour de l'article 24. Mais le texte réécrit présenté au Sénat le 3 mars est pire que le précédent : c'est l'intention d'identifier des policiers par n'importe quel moyen (y compris les images) qui serait punie d'une peine aggravée !

### **RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION**

**SAMEDI 20 MARS A 15 h**

**PLACE DU RALLIEMENT A ANGERS**

*Amnesty International, Association France Palestine Solidarité, Attac, CGT, CRR, Cité Jaune Angers, Cercle 49, Droit au Logement, FO, FSU, Libre Pensée, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement pour la Paix, Solidaires, UNEF, UNL*

# ACTUALITÉS

## 8 mars : Journée internationale de lutte pour le droit des femmes

**F**orce Ouvrière revendique l'égalité salariale entre les femmes et les hommes depuis ses origines.

Les traités et les lois se sont succédé et pourtant les inégalités demeurent. Alors que les métiers à prédominance féminine ont été particulièrement mobilisés pendant la pandémie, ils restent particulièrement sous-valorisés.

### Quelques exemples :

La Dares a compilé les données 2014 de 252 conventions collectives couvrant un peu plus de 13 millions de salariés :

Dans certaines professions, les écarts de salaire entre les hommes et les femmes tournent autour de 50 %. Chez les avocats salariés, les femmes, qui représentent 71 % des effectifs, sont payées en moyenne 49,4 % de moins que les hommes. Dans les cabinets dentaires, composés de près de 97 % de femmes, l'écart moyen de rémunération est de 43 %.

Parmi vingt activités recourant le plus au temps partiel, treize emploient majoritairement des femmes. Outre les cabinets dentaires et les cabinets médicaux (92 % de femmes), on retrouve aussi les associations de familles rurales (84 %), les magasins de chaussures (81 %) et les magasins de vêtements (82 %).

Parmi les vingt professions les moins rémunérées, treize emploient également une majorité de femmes, dont l'esthétique, la cosmétique, la parfumerie et l'enseignement (90,6 %), la coiffure (87 %), les associations de familles rurales (83,8 %), les magasins de chaussures (80,6 %) ainsi que de vêtements (77,4 %), les établissements d'enseignement privé (77 %), les fleuristes et animaleries (76,7 %).

### Pour résumer :

À poste égal, les femmes perçoivent 9,6 % de moins que les hommes.

Tous secteurs et métiers confondus, l'écart entre les salaires des femmes et des hommes est de -25 %. Et comme conséquence de ces inégalités salariales, du recours plus fréquent au temps partiel (souvent imposé), de la discrimination, des interruptions de carrières, la différence explose déjà, dans les conditions actuelles, à -42 % sur les retraites ! Et Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances déclare dès que l'occasion lui en est donnée qu'il faudra rembourser la dette constituée pendant la crise sanitaire et pour cela, en particulier, aller au bout de la contre-réforme des retraites !

À l'occasion de ce 8 mars 2021, dans un contexte où le gouvernement profite de la pandémie pour avancer dans la remise en cause de toutes les conquêtes sociales, l'UD FO 49 rappelle son opposition résolue à cette contre-réforme.

En effet, celle-ci prévoit en particulier de passer d'un calcul sur les 25 meilleures années à un calcul sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Si elle entrait en vigueur, elle amplifierait considérablement les inégalités entre les femmes et les hommes et les figerait définitivement.

Une raison de plus, ce 8 mars 2021, de réaffirmer notre revendication de retrait total de ce projet.

Enfin, dans les conditions particulières de cette pandémie où les violences sexistes et sexuelles ont explosé, Force Ouvrière réaffirme avec force la nécessité que la France ratifie la convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, notamment fondés sur le genre.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire appelle ses syndicats à réaffirmer, à l'occasion de ce 8 mars 2021 :

- les revendications constantes de la confédération en matière d'égalité de droits et de salaires entre les femmes et les hommes ;
- l'exigence du retrait de toute contre-réforme qui approfondirait les inégalités, notamment celle des retraites ;
- le combat constant de la confédération contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

**L'Union Départementale FO de Maine et Loire appelle ses syndicats à faire valoir, dans leurs entreprises, organismes et établissements, les revendications constantes de Force Ouvrière :**

**Retrait de la contre-réforme des retraites**

**Revalorisation des métiers à prédominance féminine !**

**Contre toutes les discriminations, notamment de genre dans les entreprises, contre toutes les violences sexistes et sexuelles !**

**Ratification par la France de la convention 190 de l'OIT !**

**À travail égal, salaire égal ! Augmentation générale des salaires !**



# Projet de loi sur « le séparatisme » : une attaque brutale contre la loi de 1905

**N**otre confédération Force Ouvrière s'est de tout temps réclamée des principes républicains, et en particulier de la laïcité. Nos congrès le réaffirment régulièrement et appellent à la défense de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État (voir encadré ci-contre). Le gouvernement a mis en chantier une loi qui, à notre sens, remet gravement en cause la loi de 1905.

## Qu'est-ce que la laïcité ?

Le mot « laïcité » se pare souvent de sens variables selon l'usage et la personne qui l'utilise. Il n'en a pourtant qu'un seul. Selon le Petit Robert, la laïcité est institutionnelle : c'est le « **principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir civil** ».

Cette laïcité institutionnelle (c'est-à-dire établie par la loi et incarnée dans les institutions de la République) est organisée principalement, en France, par la loi du 9 décembre 1905 dite « **de Séparation des Églises et de l'État** ».

Les deux premiers articles de cette loi sont d'une grande clarté :

**Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...**

**Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte...**

En assurant la « liberté de conscience », la loi garantit la liberté de chacun d'adhérer aux idées, convictions ou croyances de son choix.

En ne reconnaissant aucun culte, elle distingue deux sphères : **la sphère publique** avec des contraintes de neutralité et **la sphère privée** où l'exercice de la liberté de conscience est garanti. Elle consacre donc l'indépendance et la neutralité de l'État et des services publics à l'égard des cultes. Elle distingue de ce fait, les obligations des fonctionnaires et des agents des services publics d'une part et les droits des usagers des services publics

de l'autre. Les uns sont tenus au strict respect de la neutralité, car ils sont les vecteurs de la neutralité des institutions républicaines. Les autres, les citoyens usagers des services publics, ne sont nullement tenus à une telle neutralité.

**La laïcité n'est donc pas « une opinion », c'est la liberté d'en avoir une, consacrée par la loi, matérialisée dans les institutions.**

## Le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » est une attaque contre la loi de 1905

Ce projet de loi « confortant le respect des principes de la République », initialement dénommé « contre les séparatismes » représente une grave attaque contre la loi de 1905, une grave atteinte aux libertés.

Il est d'ailleurs rejeté par un nombre impressionnant d'associations et d'organisations, parmi lesquelles la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, dont notre confédération FO est partie prenante.

Le Conseil d'État a retoqué un grand nombre de dispositions du projet de loi initial et interroge sur la pertinence de mesures maintenues. La haute-commissaire aux droits de l'homme et plusieurs rapporteurs spéciaux à l'ONU ont manifesté leurs désaccords et leurs inquiétudes...

Les cultes catholique, protestant israélites sont, eux aussi, particulièrement critiques.

Ce projet de loi a pour objectif essentiel de stigmatiser — sans doute pour des raisons électorales — une catégorie de la population, nos concitoyens d'origine arabo-musulmane. Quoi qu'en dise le gouvernement, il s'agit bien de stigmatiser l'Islam : même si ce terme disparaît du texte de loi lui-même, il reste présent dans l'exposé des motifs. Et comment ne pas faire le lien avec les scandaleux propos de la ministre des Universités au sujet de « l'islamo-gauchisme », qui a soulevé une colère légitime des enseignants chercheurs, de tous leurs syndicats dont ESR-FO et bien au-delà, jusqu'à la conférence des présidents d'université ?

Ce texte long, parfois confus survole de nombreux sujets sans apporter de réponses aux problèmes évoqués. Il ne vise, pour l'essentiel, qu'à mettre en place de nouvelles possibilités d'intrusions, de sanctions et de dissolutions des associations culturelles et en particulier celles qui organisent le culte musulman.

À ce propos, la défenseure des droits note que près d'un quart des articles de la loi définissent des peines d'emprisonnement : « **À l'instar de précédentes lois sur l'état d'urgence, il semble que la réponse apportée... passe uniquement par de nouveaux interdits, de nouveaux contrôles, de nouvelles sanctions.** »

L'article 18 engage une interdiction pénale de divulguer des informations sur les personnes (notamment détenant une parcelle d'autorité publique). **C'est la reprise pure et simple de l'article 24 de la loi « sécurité globale », contestée partout et par tout le monde.**

Ce projet de loi ne contient aucune proposition positive renforçant la laïcité et les libertés publiques, et préserve les atteintes anti-laïques du concordat d'Alsace-Moselle. Toutes les propositions contenues dans ce texte ne sont que du domaine de la sanction accrue, sont autant d'atteintes à la liberté de conscience.

**Parce que notre organisation syndicale ne saurait cautionner une loi de division qui stigmatiserait une fraction des salariés, ceux d'origine arabo-musulmane ;**

**Parce que notre organisation syndicale ne peut que combattre, en accord avec toute sa tradition et le mandat affirmé par ses résolutions de congrès, une loi remettant en cause la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État,**

**L'UD exige le retrait de cette loi.**

### Extraits de résolutions générales de congrès

- XVIII<sup>e</sup> congrès (Tours, 2015) : « Le congrès appelle au respect de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État qui fonde le principe de laïcité, garantit la liberté de conscience et la neutralité de l'espace public, confine la religion dans la sphère privée, assure l'égalité de droit et met la République à l'abri du communautarisme. »
- XIX<sup>e</sup> congrès (Lille, 2018) : « Le Congrès rappelle son attachement à une conception républicaine de la laïcité, fondée sur l'égalité de droits. Dans [cette] période de crise... la laïcité est... instrumentalisée à des fins partisans... Pourtant, là n'est pas l'essentiel : la laïcité, telle qu'elle doit s'imposer, est la stricte séparation des Églises et de l'État. Elle permet de garantir la liberté de conscience – liberté de croire ou de ne pas croire – le libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public, et l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient les croyances et convictions... [La laïcité] n'est pas une simple cause à défendre, mais une loi à appliquer par l'État : celle du 9 décembre 1905. »

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## Lettre de Véran aux soignants, une énième provocation du gouvernement

**D**ans une lettre adressée aux soignants le 5 mars dernier le ministre des Solidarités et de la Santé rend coupables les soignants des nouvelles contaminations au COVID.

**Ils ne se vaccineraient pas assez, et transmettraient le virus à leurs patients.**

**D**ans sa «lettre aux soignants», le ministre Veran se permet d'écrire :

« *Aujourd'hui, près de 40 % des personnels des EHPAD et 30 % des personnels des établissements de santé sont vaccinés.*

*C'est un chiffre encourageant, mais qui ne progresse que trop peu. Cela ne suffit pas alors même que des stocks de vaccins AstraZeneca sont encore disponibles dans la plupart des établissements.*

*Votre vaccination est un gage de protection. Protection pour vous qui côtoyez au quotidien des malades, et notamment des malades du COVID qui peuvent être contaminants.*

*C'est également une protection pour vos patients et pour la collectivité. Comme vous le savez et même si les données ne sont pas stabilisées, il existe une possibilité réelle que la vaccination réduise la contagiosité, et qu'ainsi un soignant qui se vaccine se protège lui-même, mais également protège ses patients, ou les résidents de l'EHPAD où il ou elle travaille. »*

Après avoir mis en place deux confinements et un couvre-feu, ce qui ne s'était pas vu depuis la Seconde Guerre mondiale, ce gouvernement pour éviter que l'hôpital sature, accuse les hospitaliers qui ne se sont pas « encore » vaccinés de transmettre le virus !

### **La réponse des hospitaliers FO à une telle provocation :**

« *Nous sommes infirmiers, aides-soignants, ASH, ouvriers, techniciens de laboratoire, ambulanciers, assistants*

*sociaux, administratifs, ingénieurs, manipulateurs radio, travaillant au CHU d'Angers à avoir reçu, comme ces centaines de milliers d'hospitaliers, la lettre du ministre VERAN.*

*Depuis le début de la crise COVID, quand nous étions sans matériels de protection, sans masques, sans surblouses, nous n'avions pas eu de lettre de sa part nous indiquant que le matériel arrivait, que nous serions tous protégés alors même que nous étions en première ligne. Le ministre et le gouvernement nous expliquaient que les masques ne servaient à rien, tout cela pour tenter de dissimuler la pénurie orchestrée par les pouvoirs publics !*

*Les étudiants en santé qui ont vu leurs études sacrifiées durant des mois, qui sont venus prêter main-forte dans les services qui manquaient de personnel, qui pour la plupart n'ont reçu aucune prime, n'ont pas reçu de courrier quand ils demandaient la reprise de leurs formations.*

*Non, nous n'avons reçu aucune lettre. À l'inverse, nous avons bien compris les signaux de mépris à notre égard, comme c'est le cas avec le maintien du jour de carence en cas d'arrêt de travail lié au COVID avec un test négatif, les restrictions pour la reconnaissance du COVID en maladie professionnelle qui rend cette reconnaissance quasi impossible, une prime COVID injuste et clivante, des médailles et un défilé servant la communication de MACRON-VERAN.*

*Le ministre ne nous a pas écrit aujourd'hui pour nous annoncer des embauches massives et la titularisation de tous les contractuels sur poste permanent pour garantir les effectifs. Il ne nous a pas écrit pour nous annoncer qu'il stoppait toutes les restructurations ni pour nous dire qu'il a pris la décision de rouvrir les centaines de milliers de lits fermés ces dernières années.*

*De même, il ne nous pas écrit pour nous annoncer l'ouverture massive des quotas en école d'infirmières ou d'aide-soignante, ni pour nous annoncer l'augmentation du nombre de médecins réanimateurs.*

**Aujourd'hui, le ministre décide de nous écrire et de nous provoquer en voulant nous rendre responsables de la propagation du COVID alors**

**même que durant des mois on nous imposait d'être à notre poste malgré des symptômes, alors même que des clusters se multipliaient dans nos services, que nombre d'entre nous ont été contaminés et que certains de nos collègues dans les hôpitaux sont décédés.**

*Après avoir jeté la responsabilité de la pandémie sur la population qui ne "respectait pas les gestes barrières", c'est au tour des soignants d'être responsables. Comme depuis des mois, ce gouvernement fait tout pour ne pas porter de responsabilités, lui qui aujourd'hui est incapable de rendre accessible la vaccination à l'ensemble de la population et de vacciner tous ceux qui le souhaiteraient.*

**Qui croit-il berner ? La tension hospitalière due au manque de lits et de personnel organisé par les gouvernements successifs sert de prétexte à des mesures liberticides (confinement, couvre-feux, fermetures des lieux publics, restaurants, des cinémas, salles de sport...). C'est le résultat de leur politique de réduction budgétaire dans les hôpitaux et des fermetures de lits d'hospitalisations conventionnelles. »**

S'il en fallait plus pour voir l'incompétence de ce gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire après avoir incité à grand renfort de communication les soignants à se faire vacciner avec AstraZeneca, le 15 mars M. Macron annonçait que sont utilisation était suspendu, pour annoncer sa réutilisation 3 jours plus tard.

### **Les revendications des hospitaliers**

Les Hospitaliers pour soigner et remplir leur mission de service public revendiquent :

- **L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture de ceux fermés ou transformés**
- **L'arrêt des suppressions de postes et l'ouverture de poste à la hauteur des besoins**
- **La Titularisation des contractuels sur emplois permanents**

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## Pôle Emploi :

### Abandon du projet de réforme de l'Assurance Chômage et retour à la convention paritaire de 2017 !

**L**e 28 janvier dernier, une salariée de Pôle emploi a été assassinée sur son lieu de travail. Dans notre région, sur ces dernières années, nous avons vu un demandeur d'emploi s'immoler par le feu à Nantes, un autre détruire l'accueil de l'agence de Saumur à l'aide d'un marteau, un tir de balles a traversé bureau et couloir de l'agence de Saint-Herblain... Voilà pour les actes les plus violents, mais les agressions verbales, les incivilités de toute sorte sont quotidiennes et épuisent les salariés à l'accueil.

À chaque fois, deux questions se posent : pourquoi ? Comment éviter cela ?

M. Bassères, en sa qualité de Directeur général de Pôle Emploi, apporte des réponses. Il demande à ce que les salariés de Pôle Emploi ne soient pas pointés du doigt comme pouvant être responsable de ces actes. Les salariés, non. Mais les politiques dites sociales, oui. Mais les conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place par Pôle Emploi, oui.

La grande pauvreté frappe 10 millions de Français, le dernier million ayant été « gagné » depuis le début de la crise sanitaire. Le marché de l'emploi est difficile et nombre de personnes doivent cumuler les contrats précaires pour survivre. C'est dans ce contexte que le gouvernement a écrit sa réforme de l'assurance chômage, qui prévoit un durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation (il faudra avoir travaillé minimum 6 mois sur 24 et non plus 4 mois sur 28) et, pour ceux qui cumulent les emplois précaires, une baisse importante de leurs allocations chômage (pouvant aller jusqu'à plus de 20 %). 800 000 personnes pourraient être concernées. C'est sur le dos des plus précaires que le gouvernement veut

faire des économies. Est-ce que ce n'est pas une raison suffisante pour sombrer dans le désespoir et parfois passer à l'acte ?

Toujours pour des raisons d'économies, l'accueil à Pôle Emploi a profondément été modifié au cours des dernières années. « Pour mieux vous servir » (titre accrocheur des flyers Pôle Emploi), l'inscription à Pôle Emploi se fait sur internet et non plus avec l'aide d'un conseiller ; les accueils ne sont ouverts, sans rendez-vous, que le matin et non plus à la journée ; toutes les questions liées à l'indemnisation sont traitées par téléphone ou par mails (permettant, au passage, de diminuer le nombre de conseillers affectés à cette tâche).

Les salariés présents en zone d'accueil, le matin, sont spécialisés dans la recherche d'emploi. Or, 95 % des questions posées à l'accueil (malgré le renvoi vers le téléphone ou les mails) concernent l'indemnisation. Dans quel autre établissement public met-on, en face des usagers, des professionnels qui ne sont pas qualifiés pour leur répondre ? Comment penser qu'une telle organisation ne va pas créer tension, incompréhension et parfois passage à l'acte violent ?

La question financière, sujet extrêmement sensible, a toujours engendré des crispations pouvant, parfois, virer au drame. C'est pourquoi les conseillers chargés de l'indemnisation sont protégés par l'anonymat. À partir du mois d'avril, progressivement dans toutes les agences, l'anonymat va être levé. C'est le projet du « Conseiller Référent Indemnisation », le CRI. Le demandeur d'emploi, en situation de grande précarité, fait parfois un rapide raccourci entre les responsabilités des décideurs politiques et ceux qui, comme les conseillers, ont en charge les applications techniques de ces décisions. Comment penser que cette levée de l'anonymat est de nature à rassurer les conseillers indemnisation ? Il suffit de regarder du côté des conseillers chargés du contrôle de la recherche d'emploi, qui travaillent en donnant leur nom et qui sont, régulièrement, la cible des menaces de demandeurs

d'emploi.

À Force Ouvrière, nous revendiquons :

- **L'abandon du projet de réforme de l'Assurance Chômage et le retour à la convention paritaire de 2017.**
- **L'abandon de la levée de l'anonymat prévue dans le projet du CRI**
- **L'augmentation des effectifs afin d'assurer un accompagnement de qualité. À cette date, sur les 6000 postes promis seuls 2600 sont effectifs et, pour la plupart, précaires.**
- **Le retour à des agences à taille humaine où, statistiquement, les incivilités de toutes sortes sont moins fréquentes.**
- **L'utilisation du numérique en complément et non à la place des services en physique. Les salariés de Pôle Emploi ne sont pas des cibles !**

Les mots de remerciement de leur Directeur général à chaque moment tragique ne sont pas suffisants. Il faut des actes qui apportent satisfaction à leurs légitimes revendications.

**Catherine Lorre**



**Catherine Lorre**

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## 183 euros pour tous ! Mobilisation du 15 mars à Mindin (44)

**D**evant la puissante mobilisation des personnels hospitaliers, le gouvernement a été obligé de céder sur une augmentation de 183 euros mensuels, ce qu'on a appelé le « Ségur de la santé ».

Mais certains agents hospitaliers sont toujours exclus du dispositif du « Ségur ».

Ces derniers jours et après négociation, 18 500 agents des structures médico-sociales liées aux hôpitaux ont bénéficié du complément indiciaire (et il faut s'en féliciter), mais une fraction importante des personnels en reste exclu : les agents des établissements publics médico-sociaux autonomes (non reliés à un établissement hospitalier comme le Village St

Exupéry d'Avrillé) et 200 000 salariés du secteur médico-social privé non lucratif (handicap, Soins infirmiers à domicile...)

Les personnels d'un des principaux établissements concernés de la région, la maison d'accueil spécialisée de Mindin en Loire Atlantique (1200 salariés et un millier de personnes accueillies), exclus du Ségur, sont mobilisés depuis le mois de septembre avec notamment leur syndicat Force Ouvrière.

Ils organisaient un rassemblement le 15 mars, au pont de St Nazaire comme élément de la préparation d'une journée de grève et de manifestation nationale le jeudi 8 avril prochain.

Le secrétaire général de la fédération des services publique et de santé Didier Birig était présent.

La solidarité interprofessionnelle s'est

organisée : les secrétaires d'UD du 44, du 49 et du 53 ont rejoint cette manifestation. Des délégations des autres départements de la région, dont une trentaine de camarades composant celle du 49, étaient présentes.

Après les prises de paroles, ce sont plus de 600 manifestants qui se sont dirigés vers le pont de Saint Nazaire. Un barrage filtrant s'est mis en place et les camarades de Mindin ont distribué des tracts.

**Même Statut, Même Salaire : 183 € pour tous !!**

La forte mobilisation du 15 est un pas de plus dans le rapport de force qu'a enclenché le gouvernement en n'attribuant pas à tous les soignants les 183 €. La prochaine étape sera la manifestation nationale du 08 avril à Paris

Quelques images de la Manifestation des Exclus du Ségur du 15 Mars





## EN DIRECT DES SYNDICATS

# AG du Syndicat des Personnels des Collectivités et Établissements Territoriaux (PCET) du Maine et Loire

**C**e sont près de 23 camarades qui se sont réunis le 16 mars dernier pour leur assemblée générale. Dans le contexte sanitaire que nous connaissons tous.

Nicolas Plard, le secrétaire général du syndicat tient à remercier tous les camarades qui se sont déplacés face à la covid 19.

Sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire général de l'union départementale 49, qui a rappelé la situation générale et introduit les discussions, le secrétaire du syndicat a présenté son rapport moral d'activité.

Cela faisait, un an jour pour jour que le premier confinement débutait. Cette année laissera de

profondes cicatrices sur nos vies et nos liens sociaux.

Ce fut une année où les agents territoriaux, les « agents de la 2e ligne » ont malgré eux modifié leurs habitudes de travail et de vie, ont su s'adapter aux nouvelles missions et organisation de travail face à la crise sanitaire.

Malgré la crise le Syndicat Fo des PCET s'est développé, car les militants n'ont pas confiné les revendications, permettant ainsi de convaincre les collègues de les rejoindre.

Après s'être battu pour les 183 € des hospitaliers, des Ehpad et bientôt nous l'espérons l'élargissement au médico-social, il est temps pour les agents territo-

riaux d'avoir leurs parts du gâteau notamment par le dégel du point point d'indice (gelé depuis 10 ans).

À la suite du rapport d'activité, les débats et interventions de la part de différentes communes ont permis de répondre aux incidences sur la casse du statut du fonctionnaire et des revendications localement

La destruction du statut des fonctionnaires s'accélère avec la loi transformation publique et la loi 4D, les membres du bureau ont donc été élus avec les maîtres mots :

**Revendications, Syndicalisation et Développement.**



AG des PCET-FO du 49



AG des PCET-FO du 49

## EN DIRECT DES SYNDICATS

# CPAM : la direction s'attaque à la convention collective

**Un certain nombre de directeurs de CPAM ont décidé de déroger de façon totalement unilatérale au protocole d'accord du 26 avril 1973 figurant dans notre convention collective.**

Ils l'ont décidé et ils annoncent ça directement au personnel en disant donc que les agents ne bénéficieront pas du jour compensateur du vendredi ou du lundi lié à un samedi férié, mais qu'ils auront à prendre ce jour à un autre moment ou qu'un compteur temps sera mis en place, etc. C'est-à-dire qu'ils ne font même pas ce qui serait le minimum : c'est-à-dire réunir les organisations syn-

dicales pour discuter s'il y a matière à discuter.

Cela du point de vue de la section Fédérale FO, ce ne sont pas des méthodes acceptables. Et on ne laissera pas passer, on n'acceptera pas que les choses se passent comme ça. Les directeurs n'ont pas, de façon unilatérale à s'affranchir de l'application de la Convention collective, il n'est pas possible qu'on ait une CCN à géométrie variable en fonction du bon vouloir de tel ou tel directeur.

Parce qu'évidemment aujourd'hui, c'est sur le protocole de 73, et visiblement pas simplement pour les samedis de mai qui viennent, on se doute bien que c'est une pratique que les directeurs

veulent voir durer dans leurs caisses, mais demain ça peut concerner n'importe quel article de la Convention collective sur n'importe quel sujet.

Et ce qui nous interpelle, c'est que ce n'est pas dans une caisse que ça se passe, mais dans plusieurs caisses.

Donc nous, ce qu'on demande aujourd'hui, c'est qu'il y ait un positionnement clair de la CNAM sur cette question pour dire que les dispositions vont être prises dans le réseau des caisses primaires pour mettre fin immédiatement à ces pratiques et pour en revenir à l'application des dispositions conventionnelles.

# Rythmes scolaires dans les écoles : la goutte qui fait déborder le vase !

**Dans le contexte de la crise sanitaire, du non-remplacement des maîtres absents et de la fermeture de 49 classes dans les 427 écoles publiques du département, les 4,5 jours avec Taps au sein des écoles sont « la goutte d'eau » qui fait déborder le vase...**

Alors que 87 % des communes françaises sont revenues à un fonctionnement identique sur 4 jours, 13 % continuent à « territorialiser » l'École; c'est-à-dire que ce sont les élus locaux qui la contrôlent et non plus l'État.

Sur le département, seulement 21 communes sur 177 sont encore à 4,5 jours de classe, dont Angers, Trélazé, Loire Authion, Brissac Loire Aubance ou encore Les Ponts de Cé... Elles continuent à s'inscrire dans un objectif politique de territorialisation de l'école et donc d'affaiblissement du Statut de fonctionnaire d'État, d'atomisation de l'Éducation nationale.

En 2008, les élèves avaient 27 h de classe avec des professeurs fonctionnaires d'État (samedi matin), les enseignants n'avaient que très peu d'horaires annualisés. Au-

jourd'hui, les élèves ont 3 h d'instruction en moins par semaine... mais 3 h de « Taps mairie » rendues obligatoires par leurs horaires au sein des locaux scolaires et avec des personnels sans Statut et sous-payés. Ce dispositif politique a des conséquences sur les conditions de travail des enseignants, des ATSEM, des animateurs précarisés, et également sur les conditions d'apprentissage des enfants, sur la gratuité, la laïcité, la sécurité dans les écoles...

Depuis le Conseil Municipal d'Angers de décembre où il avait fait porter la demande des enseignants en question diverse, le SNUDI FO a tourné dans les écoles d'Angers et de nouveau rencontré des collègues bien fatigués et en colère. Certains ont écrit des motions d'écoles unanimes dont 14 collègues de la Blancheraie, 12 collègues de Lebas qui confirment la volonté majoritaire : le retour à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi. 150 collègues d'Angers ont signé la pétition du syndicat!

Pour faire connaître la pétition plus largement, la FNEC FP FO 49 a organisé une conférence de presse en plein air sur la question des rythmes scolaires dans le Maine et Loire devant la Mairie d'Angers lundi 15 février 2021 (Article de Ouest France ICI.) Les motions continuent de remonter, la bagarre

se poursuit!

À Loire Authion, face aux nouvelles propositions d'horaires scandaleuses de la municipalité (alternance journées courtes, journées longues), les professeurs des écoles de cette commune ont sollicité leurs organisations syndicales pour déposer un préavis de grève qui les couvre jusqu'au 23 avril (SNUDI FO et SNUipp FSU). Les votes en conseil d'école confirment les uns après les autres que la volonté des enseignants, des agents territoriaux et des parents d'élèves est de défendre le service public contre sa territorialisation, de défendre les conditions de travail des professionnels qui travaillent dans les écoles et les conditions de travail des élèves. Les enseignants ont été reçus par la Mairie samedi 13 février 2021. Les réponses à ce stade ne sont pas satisfaisantes : maintien du cadre de 4,5 jours avec Taps au sein des locaux scolaires.

Aux Ponts de Cé, à Trélazé, les enseignants se mobilisent également sur cette question : le SNUDI FO continuera à soutenir et à aider à la résistance les collègues déterminés à retrouver un même fonctionnement des écoles publiques. L'école publique ne doit pas dépendre des choix politiques, organisationnels ou budgétaires des Mairies!

# Les étudiants en ont ras le bol !

## Interview de Pasa, président de l'UGEAC-UNEF<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Union générale des Étudiants d'Angers et Cholet, structure locale de l'Union Nationale des Étudiants de France

**É**tudiant en deuxième année d'Économie, Pasa est président de l'UNEF 49 depuis l'été 2020, il est également élu au conseil d'administration à l'université d'Angers. L'UNEF est un syndicat étudiant avec lequel FO a toujours entretenu des relations fraternelles et il nous a semblé important de faire le point, avec lui, sur la situation de la jeunesse particulièrement frappée par crise.

**L'UNEF a convoqué deux rassemblements (le 20 janvier à la fac et le 16 mars, place du Ralliement) auxquels s'est jointe l'intersyndicale CGT-FO-FSU. Peux-tu nous expliquer pourquoi ?**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et économique qui a fait exploser la précarité étudiante. Depuis la rentrée universitaire se succèdent les exemples et les témoignages de cette précarité grandissante. Angoisse permanente, décrochage scolaire, tentative de suicide, et parfois aussi, suicide...

Les jeunes sont aussi les premiers à subir les effets de la crise économique sur l'emploi. Ils sont les plus durement impactés par la hausse du chômage.

Depuis plusieurs années, le coût de la vie pour les étudiants augmente davantage que pour le reste de la population, ainsi entre 2010 et 2020, c'est une augmentation de 27,07 % du budget étudiant tandis que les mesures sociales ne sont pas à la hauteur : les aides sociales n'augmentent pas ou très peu et les coûts continuent de croître.

**Dans ton intervention, tu as aussi évoqué la question logement. Peux-tu nous en dire plus ?**

L'Université d'Angers manque de logements étudiants. Cette situation s'explique par le désengagement de

l'État dans les Crous<sup>2</sup> qui manquent cruellement de moyens.

Il a fallu 6 ans d'attente sur Angers pour que deux résidences supplémentaires de 170 lits voient le jour, la dernière construction datant de 2014 et la prochaine programmée pour la rentrée 2020 a été retardée d'une année. Sur la même période (2013-2020) il y a eu 4 677 étudiants supplémentaires.

Par manque de moyens, les Crous ne peuvent accomplir leurs missions. Et l'état fait payer son désengagement financier sur les étudiants en augmentant les loyers. L'UNEF revendique l'augmentation du budget des CROUS pour lutter contre la précarité étudiante.

**Et pour ce qui concerne l'Université d'Angers ?**

L'université d'Angers est la plus sous dotée, la plus pauvre, de France par rapport à son nombre d'étudiants.

Le ministère ne semble pas comprendre l'importance de dispenser des cours en présentiel et ne s'est pas organisé pour le déconfinement. En démontre la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le 17 décembre à la radio Madame Vidal déclarait « l'objectif de retour en présentiel entre le 4 et 11 janvier ». Puis la ministre nous a annoncé la réouverture de l'université à partir du 25 janvier, mais uniquement pour les étudiants de première année. Certes, ils en ont besoin, mais que faisons-nous des autres ?

Dans la désorganisation générale, l'université d'Angers n'est pas non plus exemplaire. En effet les étudiants se sont retrouvés à composer leur examen en présentiel, parfois sans respect de l'anonymat des copies, avec des calendriers d'examen envoyés en retard pour une grande partie des étudiants de la faculté de lettres et sciences humaines et de Droit, économie et gestion. Ce qui

représente une faute grave au sens du droit de l'éducation.

Nous avons été les premiers reconfinés et nous sommes les derniers à en ressortir ! Pour lutter contre cet épuisement général, il faut un retour en présentiel en érigeant la réouverture des amphithéâtres et des salles de classe

**Peux-tu nous préciser ce que sont vos revendications ?**

**Nous exigeons pour les étudiants :**

- ➔ Un plan d'urgence de 1,5 milliard d'euros contre la précarité étudiante en commençant par une augmentation immédiate des bourses et des APL
- ➔ Un plan d'investissement dans les CROUS et les universités.
- ➔ La réouverture totale des universités avec le déblocage des moyens nécessaires à leur fonctionnement.
- ➔ L'embauche de personnels éducatifs, leur titularisation, la construction d'infrastructures permettront de rattraper le retard accumulé, mais aussi de faire face au décrochage.
- ➔ Un plan pour protéger la santé mentale des étudiants incluant le recrutement de personnels et un rendez-vous obligatoire avec psychologue par an.



Akin Yahya-Pasa, Président de l'UGEAC-UNEF

### Dernière minute : Communiqué de soutien de la FNEC-FP-FO à l'UNEF

La FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté la campagne hystérique visant la dissolution de l'UNEF. Ces attaques d'une rare violence sont relayées par le ministre Blanquer, menaçant d'éventuelles « évolutions législatives » pour rendre illégales des réunions. Cette criminalisation de l'action syndicale s'inscrit dans la fuite en avant liberticide de l'exécutif – loi sur le « Séparatisme », loi « Sécurité Globale », décrets massifiant le fichage massif des militants – ceci dans le but de réprimer davantage les mouvements sociaux, de faire taire les revendications.

C'est l'existence même des organisations syndicales qui est visée.

Cette campagne vise également à détourner l'attention de la situation dramatique que vivent les étudiants du fait de la fermeture des universités décrétée depuis un an par le gouvernement, plongeant des milliers de jeunes dans une extrême précarité.

La FNEC FP-FO apporte tout son soutien à l'UNEF face à ces attaques.

Elle reste déterminée à combattre toute entrave au droit de s'organiser, de se réunir et de manifester. Elle continuera de prendre part aux mobilisations pour la défense des libertés :

- Retrait total de la proposition de loi « Sécurité globale » et de la loi sur le « Séparatisme » ;
- Abrogation des décrets sur le fichage généralisé ;
- Stop à l'Etat d'urgence contre nos libertés individuelles et collectives !

La FNEC FP-FO sera présente au rassemblement jeudi 25 mars à 12h00 devant Matignon, au côté des collectifs « Université Ouverte » et « Vidal démission », sur ses revendications : réouverture immédiate des universités, défense des libertés académiques, retrait de l'enquête Vidal sur « l'islamo-gauchisme ».

Montreuil, le 22 mars 2021

<sup>2</sup> Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) est un établissement public qui a pour missions principales le logement étudiant, la restauration universitaire des étudiants et l'action sociale à travers les bourses.



**Elections TPE du 22 Mars au 6 Avril**  
**Je vote et fais voter :**



**FO**  
*la force syndicale*

